



Repartition des tords " rond point à priorité à droite"

Par aurelianette, le 19/05/2009 à 21:08

Bonjour,

J'ai eu un accident il y a peu. J'arrive sur une intersection en forme de rond point, mon feu était vert (feu situé à l'entrée de l'intersection) et je voulais aller tout droit. Au moment de m'engager sur le "pseudo" rond point, un voiture arrive de ma gauche, je l'ai percuté à mon avant gauche. Cette personne voulais tourner à gauche.

Le constat a été fait mais je craint qu'il a été mal rempli. Cette personne a coché la case " circule dans un sens giratoire" il a refusé de cocher la case " refus de priorité", pour ma part e n'ai rien coché mais j'aurais du cocher " arrivé par la droite".

En fait ce rond point est fait d'une façon où il y a priorité à droite, les personnes qui s'engage ont priorité et dans l'intersection il y a des lignes de priorité (ligne continu + ligne discontinu). Il n'y a aucun panneau à l'entrée de l'intersection donc en toute logique c'est la règle de la priorité à droite.

Je m'interroge concernant les tords, le fait de ne pas avoir coché une case et que l'autre personne a refusé de cocher la case de non respect de priorité. J'ai transmis des photos du lieu de l'accident à l'assurance et sur le schéma du constat il y a la ligne qui apparait. De plus j'ai bien expliqué les circonstances de l'accident au dos du constat.

Merci d'avance